



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 mars 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

Point 139 de l'ordre du jour

### **Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Patrick **Chuasoto** (Philippines)

## **I. Introduction**

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 139 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/63/646.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 34<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> séances, les 17 et 27 mars 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/63/SR.34 et 39).
3. Pour la suite des débats, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) (A/63/728) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/761).

## **II. Examen du projet de décision A/C.5/63/L.31**

4. À sa 39<sup>e</sup> séance, le 27 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée » (A/C.5/63/L.31)? déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Mexique.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/63/L.31 sans le mettre aux voix (voir par. 6 ci-après).



### III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

a) *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

b) *Approuve* la donation au Gouvernement éthiopien d'actifs dont la valeur d'inventaire s'élève à 1 398 500 dollars des États-Unis et la valeur résiduelle à 421 800 dollars;

c) *Approuve également* la donation à la Mission de l'Union africaine en Somalie d'actifs dont la valeur d'inventaire s'élève à 6 911 400 dollars et la valeur résiduelle à 1 967 900 dollars;

d) *Décide* de poursuivre à sa soixante-troisième session l'examen du point intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée ».

---

<sup>1</sup> A/63/728.

<sup>2</sup> A/63/761.